

Transport international de marchandises par route				réservé à l'administration	
Annexe B					
Relevé de tous les véhicules loués d'une MMA supérieure à 2,5 tonnes *					
Entreprise					
Matricule		Licence communautaire			

Numéro	Plaque d'immatriculation	date début du contrat de location	date fin du contrat de location	MMA (à préciser)		réservé à l'administration			
				≤ 3,5 t	>3,5 t	1 ^{ère} prolongation	2 ^{ème} prolongation	3 ^{ème} prolongation	Remarque(s)
				1					
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

Une copie d'un certificat de location (ou du contrat de location) et une copie du certificat d'immatriculation («carte grise») par véhicule loué sont à annexer à la présente.

Certification

Je soussigné(e), gérant(e) technique, certifie par la présente que l'annexe B reprend l'ensemble des véhicules loués d'une masse maximale autorisée supérieure à 2,5 tonnes dont l'entreprise dispose, et que l'ensemble du parc de véhicules est couvert par une vignette fiscale, une police d'assurance r.c.a. et un certificat de contrôle technique valables.

lieu et date

Nom et signature du gérant technique

* véhicules motorisés prévus pour effectuer des transports de marchandises

